

FSF

Syndical *ement*
vôtre

numéro 36 - septembre 2006

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)
Ch. des Allinges 2, 1006 LAUSANNE

tél. + fax: 021-601 50 19. E-Mail: fsf@fsf-vd.ch. Site: www.fsf-vd.ch

ASI, AVOPE, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF, AVAP, APD, AVADES, APACRO

SPV, APEIEV, AVCO, APOV, SSV, ACV,

J.A.B.
1006 Lausanne

Retour: FSF, Allinges 2
1006 Lausanne
parait 4 à 6 x l'an

MANIFESTATION

**JEUDI 5 OCTOBRE
à 17h30**

**Place St-François,
Lausanne**

***L'Etat de Vaud n'est pas
en crise et les coupes
salariales sont injustifiées***

Pour défendre vos salaires

VENEZ MANIFESTER

Organisée par FSF, SSP, SUD

Pourquoi une manifestation le 5 octobre ?

La FSF a toujours accompagné le Conseil d'Etat afin de contribuer au redressement des finances de notre canton. Pour nous, la coresponsabilité sociale, le partenariat et le dialogue ont été les conditions **sine qua non** de toute véritable négociation. Or qui dit négociation dit aussi « retour sur investissement », ainsi que franchise des partenaires. Aujourd'hui, face à l'honnêteté – un peu idéaliste diront certains – et la bonne foi de la FSF, nous trouvons un Conseil d'Etat quelque peu arrogant et muré dans un silence autoritaire.

La Convention signée en 2004, inspirée par un avenir sombre

des finances cantonales, contenait une clause précisant qu'en cas d'amélioration " **non équivoque** " de celles-ci elle pourrait être renégociée. L'année 2005 a vu un bénéfice réel de plus de 200 millions de frs, 2006 s'annonce déjà sous les mêmes auspices favorables et... le Gouvernement Vaudois, reniant tant la parole donnée que sa propre signature, refuse toute entrée en matière.

Mépris, désinformation, ou ... populisme et habileté préélectorale calculée? Je laisse à chacun le soin de choisir la qualification la plus adéquate ; les choix multiples étant tout à fait envisageables!

Chers Collègues, vous l'aurez tous compris, l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de la défense de nos salaires et de mettre un frein à la chute libre de notre pouvoir d'achat. Aussi par cette manifestation, la FSF, en accord avec SUD et SSP, exige la réouverture de négociations. En conclusion, **venez en nombre nous soutenir le 5 octobre à Lausanne** dans ce bras de fer qui nous oppose à notre Etat employeur.

Jean-Pierre Pasche
Président FSF



Pour comprendre comment nous en sommes arrivés là :

« Parole, parole, parole, encore des paroles que tu sèmes au vent... » (1973, Dalida)

Automne 2004...Le grand argentier de l'Etat de Vaud annonce des résultats financiers catastrophiques et fait appel à ses partenaires habituels, communes et syndicats pour trouver un remède à ce Tchernobyl vaudois.

En novembre, La FSF y consent et signe une convention salariale, c'est un effort important que l'on demande aux employés de l'Etat : pour 2005, 2006 et 2007, l'indexation est limitée à 0.25%, seul le 80% des augmentations annuelles est versé et une « *contribution de crise* » de 2% est prélevée sur la tranche de salaire dépassant fr. 60'000.- par an.

Economies prévues : 156 millions sur trois ans...

Néanmoins, soucieuse de l'intérêt de ses membres, la FSF négocie et signe une 2e convention qui prévoit la modification du 1^{er} accord par l'ouverture de nouvelles négociations, si la situation budgétaire de l'Etat de Vaud évolue de manière « non équivoque ». SUD et SSP signent également cette deuxième convention.

« *Le gouvernement n'a jamais fermé la porte aux tables de négociations, il restera bienveillant vis-à-vis de toutes les demandes émanant des syndicats¹* » dit alors Pascal Broulis au Grand Conseil, chargé de voter le décret ad hoc, le 8 décembre 2004. La

FSF pense que des garde-fous viennent d'être posés.... Elle se trompe....

Mars 2006, le Conseil d'Etat annonce que les comptes 2005 de l'Etat de Vaud clôturent avec un bénéfice de 46.3 millions au lieu d'un déficit de 85 millions. La presse (*24Heures*, 27 juin), relève que le bénéfice se monte à 200 millions en réalité. Pour éviter de présenter un bénéfice trop important, le Conseil d'Etat a procédé à des amortissements supplémentaires, parfois même selon une méthode dégressive inhabituelle (méthode Softy), ainsi qu'à des provisions exceptionnelles à hauteur de 154 millions.

Les finances du canton vont bien. D'autres indicateurs confirment cette tendance: la dette a massivement diminué, le

¹ Bulletin du Grand Conseil du 8 décembre 2004 (après-midi), p. 5950.

canton est mieux noté à l'échelon international (A+ au lieu de A), les rentrées fiscales vont bon train.

La FSF, écrit donc par trois fois (5 et 20 avril puis 8 mai 2006) au Conseil d'Etat en lui rappelant sa promesse et en réclamant l'ouverture de négociations sur la convention de 2004. Rien ne vient à l'horizon du grand argentier qui ne propose aux syndicats qu'une simple séance d'information sur la situation financière de l'Etat.

3 juillet 2006 : c'est la douche froide... réunie pour une « séance d'information » la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines oppose une fin de non recevoir aux demandes des 3 faïtières. « Pas question de faire la liste au Père Noël » martèle même l'un des Conseillers d'Etat.

25 septembre 2006 : des négociations sont censées s'ouvrir entre la DCERH et les syndicats à ce sujet. Mais lorsque l'on considère le temps accordé aux syndicats (1h de 7h à 8h), et les propos de Broulis lors de l'émission *Classe Eco* du 11 septembre 2006 sur la nécessité de maintenir la stabilité financière de l'Etat de Vaud, on peut d'ores et déjà douter des résultats de ces « négociations ».

ET LES COMMUNES ?

En 2004, Pascal Broulis a élaboré un «intéressant» concept qui aurait dû se décliner ainsi : les employés de l'Etat versent leur contribution, les communes également, ces dernières à hauteur de 100 millions. C'est ce qu'il a appelé la « symétrie des sacrifices ».

Deux ans plus tard, les communes n'ont toujours rien sacrifié et le 29 août dernier, le Grand Conseil a abrogé le dernier décret permettant ces

prélèvements : Le contexte a paraît-il changé depuis l'hiver dernier (24H, mercredi 30 août) ...

Bien sûr les communes voient la facture sociale prendre l'ascenseur, mais ceci n'empêche pas bon nombre d'entre elles de présenter des comptes bénéficiaires et de maintenir leur capacité d'autofinancement à un niveau élevé (134%, soit le niveau le plus élevé de la décennie, in *Numéris*, février 2006, page 4).

Alors ? Deux poids, deux mesures ?

ET LE SECTEUR PRIVE ?

Pour 2006, L'office fédéral de la statistique indique dans son bulletin du 8 septembre 2006 (no 0351-0609-60) que « Les partenaires sociaux signataires des principales conventions collectives de travail (CCT) se sont accordés pour 2006 sur des augmentations nominales de salaires s'élevant à 1,8% en moyenne dont 1,2% attribué à titre collectif et 0,6% à titre individuel. Le niveau des salaires minimaux fixés dans les CCT a donc été relevé de 1,1%.

Avec un taux de renchérissement estimé à 1,2% pour 2006, le pouvoir d'achat des salaires dans le domaine conventionné a ainsi augmenté d'un demi pourcent environ cette année.

Quant à eux, les salariés de l'Etat de Vaud n'ont eu que 0,25% de renchérissement pour 2006, soit une nouvelle perte du pouvoir d'achat.

ET 2007 ?

Les négociations salariales sont partout en ébullition. Ainsi, les employés de la Confédération devraient bénéficier en 2007 de la pleine compensation du renchérissement (1,2%) et

d'une augmentation unique de 1,9%.

l'Union Syndicale Suisse réclame 4% d'augmentation en 2007. La Fédération des magistrats, des enseignants et des fonctionnaires de l'Etat du Valais exige 4,5%. A Neuchâtel, l'Union syndicale cantonale a obtenu que le budget 2007 prévoie un rattrapage de 3,7% par rapport aux retenues des années précédentes (*Le Temps*, 14 septembre 2006).

Alors ?

**MOBILISONS-NOUS LE
5 OCTOBRE POUR OBLIGER
LE CONSEIL D'ETAT A
RESPECTER SES
ENGAGEMENTS.
SOYONS NOMBREUX A
MONTRER NOTRE
DETERMINATION FACE A UN
CONSEIL D'ETAT QUI
PREND, MAIS N'OFFRE PLUS
RIEN EN ECHANGE.**

Un proverbe africain dit :

«Il y a cinq degrés pour arriver à être sage : se taire, écouter, **se rappeler**, étudier et **agir** ». Pour retrouver la confiance des employés de l'Etat, nos sept « sages » pourraient s'inspirer de cette sagesse.

Béatrice Métraux
Secrétaire générale

Dans le bulletin « **Infos Syndicales** » de septembre 2006, le syndicat SSP fait un calcul révélateur :

-17% de pouvoir d'achat en 15 ans

Depuis le début des années 1990, Le Conseil d'Etat a multiplié les coupes dans les salaires. (...) Si l'on cumule le manque à gagner supporté par le personnel depuis 15 ans (1992), on arrive à une perte de pouvoir d'achat supérieure à 17%. Un-e instituteur-trice ayant commencé à travailler à l'Etat de Vaud en 1992 (fr. 49'929.- par année soit fr. 4'160.- par mois) gagne en 2006 fr. 79'098.- par an (fr. 6'591.- par mois). Si les mécanismes salariaux avaient été appliqués conformément aux dispositions légales, il/elle gagnerait en 2006 fr. 95'941.- (fr. 7'995.- par mois). Un manque à gagner annuel de fr. 16'843.- (1'403.- par mois), soit plus de deux mois de salaires !

La perte de pouvoir d'achat a été particulièrement élevée depuis 2002 : -7% en l'espace de quatre ans. La perte de pouvoir d'achat réelle est plus importante encore. En effet, les chiffres de l'Indice des prix à la consommation fournis par l'OFS, qui servent de base de référence pour calculer l'indexation, ne prennent pas en compte, par exemple, l'augmentation des primes d'assurance-maladie.

Infos Syndicales » septembre 2006, no 59, p. 4



Infos brèves- Infos brèves- Infos brèves- Infos brèves

La Police à la retraite... Précisions

Un article récemment paru dans un grand quotidien vaudois indique que l'âge de la retraite des policiers est abaissé de 58 à 57 ans. Cet article peut prêter à confusion.

En effet, l'Ordonnance du 18 avril 1984 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, modifiée le 10 juin 2005, OPP2, (RO 2005 4279) a fixé l'âge minimum pour le départ à la retraite à 58 ans. Des exceptions ont toutefois été prévues par le Conseil Fédéral pour les professions qui ne peuvent pas être exercées au-delà d'un certain âge pour des raisons de sécurité publique (Section 6, art. 1i al. 2).

La mise en œuvre de cette ordonnance est du ressort des cantons.

Aussi, le 7 juillet 2005, le Conseil d'Etat et la FSF ont signé une convention relative aux mesures structurelles en faveur de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Ce texte indique à son article 6 que le Conseil d'Etat Vaudois peut, conformément à l'OPP2, fixer l'âge de la retraite à 57 ans pour les fonctionnaires de police dont l'activité ne permet pas d'être exercée au-delà pour des motifs de sécurité publique.

Un règlement d'application devait suivre cette convention.

Suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 des modifications de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat et les syndicats de Police ont donc élaboré le règlement d'application de l'article 6 de la Convention. Ce texte a fait l'objet d'une publication dans la FAO du 5 septembre 2006.

Ce texte autorise les policiers à partir à la retraite au plus tôt à 57 ans, pour autant qu'ils aient effectivement cotisé 37,5 ans comme tous les autres employés de l'Etat de Vaud.